

Journée de l'Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **38 (1950)**

Heft 777

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de chèques postaux 1.943

Paraît le premier samedi de chaque mois

Agir
c'est
vivre

Mme DE GASPARIN.

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 138, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
--	---	---

Journée de propagande de l'Association suisse pour le suffrage féminin

LAUSANNE

11 juin — Assemblée générale de la Section
suffragiste vaudoise et de la Section lau-
sannoise.

LA CHAUX-DE-FONDS

10 juin — Assemblée générale de la Section
suffragiste, séance publique avec produc-
tions artistiques.

BERNE

11 juin à 10 h. 30 — A la « Schulwarte »,
séance publique : La Déclaration des droits
de l'homme et les femmes suisses, par
Mme Dr Eder-Schwyzler.

ZURICH

10 juin — Tournée de propagande en auto-
car.
11 juin — Matinée pleine d'atmosphère.

GENÈVE

11 JUIN 1950

Venez au Parc des Eaux-Vives, dès 15 h.
participez à notre garden-party

AU PROGRAMME :

Danses folkloriques costumées par le groupe **Vieux Fribourg**.

Allocutions de M. MAILLART, député au Grand Conseil, qui parlera des **femmes dans les jurys de tribunaux**.

de Mlle C. PIFFARETTI, **Féminisme et famille**.

de Mlle E. LAVARINO, **Nationalité des Suissesses qui ont épousé un étranger**.

La Sociale (Carouge) **groupe d'accordéonistes**, se fera entendre tout au long du programme.

Amenez vos enfants, une troupe d'éclaireuses se chargera de les surveiller, de les distraire par des jeux, pendant que vous suivrez le programme pour les adultes. Ils auront aussi le plaisir d'assister à une représentation du **théâtre de marionnettes** de l'**Ecole de Moniteurs d'enfants** (60, route de Chêne).

Participez aux **concours** dotés de prix qui vous seront proposés.

Un buffet permettra à tous ceux qui le désireront, de se rafraîchir et de se restaurer.

En cas de pluie, la manifestation aura lieu à la Salle Centrale, place de la Madeleine.

Pouvons-nous obtenir les droits politiques sans lutter contre l'opposition ?

Lors du déjeuner international du 10 mai dernier, les auditrices eurent le privilège d'entendre Miss Sarah Chakko parler du *Rôle de la femme dans le monde d'aujourd'hui*. Miss Chakko est directrice d'un grand collège féminin à Lucknow, dans l'Inde. Elle est venue passer un an, à Genève, au Conseil oecuménique des Eglises, comme secrétaire de la commission pour la vie et le travail des femmes. Elle est donc très qualifiée pour exposer les problèmes féminins actuels et elle n'a pas manqué de faire allusion à la participation des femmes aux affaires publiques : elle considère que la collaboration féminine est parfaitement justifiée et qu'on est fondé à la réclamer, mais il ne faut pas, pour l'obtenir, créer une tension, une opposition entre les sexes, la femme doit rechercher en tout l'harmonie créatrice et constructive, il faut donc veiller à ne pas créer un antagonisme de sexes.

Pendant le débat qui a suivi cette exposé, des auditrices suisses ont fait remarquer que dans notre pays où les droits politiques féminins ne peuvent être obtenus que par un vote populaire, il est bien difficile de parvenir au but sans campagne électorale avec revendications et sans susciter l'antagonisme des adversaires. La forme même de notre Constitution nous contraint à la lutte, donc à la création d'une tension. La chose est évidente, mais nous voulions saisir l'occasion de cette journée suffragiste suisse pour montrer que même

les femmes qui chez nous réclament le droit de vote, le font d'une manière éminemment pacifique puisqu'elles se limitent à des assemblées dans leurs locaux privés et qu'à Genève, la manifestation en plein air est une fête champêtre pour familles ! Notre seul but est bien de faire régner la concorde et non pas de semer les dissensions dans les familles ou la société.

Même en Afrique on reconnaît la valeur de la collaboration féminine

On pouvait lire, par exemple, dans le *Bulletin des Nations Unies* du 1er avril 1950, parmi les pétitions des habitants du Togo (Afrique), à la mission en visite du Conseil de tutelle dont dépend cette région, les requêtes des femmes :

« Envoyez-nous des femmes européennes capables d'enseigner la couture à nos filles, pour qu'elles puissent gagner leur vie.

« Envoyez-nous un plus grand nombre de médecins pour qu'ils enseignent à nos filles le métier d'infirmières, et qu'ils restent parmi nous à tout jamais.

« Nous serons très heureuses si quelques-unes de nos filles peuvent être envoyées en Europe pour y apprendre des métiers utiles aux femmes et s'occuper ensuite ici de l'instruction de leurs voisines afin que nous ayons un grand nombre de femmes capables de travailler.

« Nous avons remarqué que le seul travail des hommes en Europe ne peut aider l'Europe dans la voie du progrès ; mais avec l'aide des hommes et des femmes, tout marche très bien... »

Du préjugé



Voici comment un caricaturiste imaginait le corps de police féminine, lorsqu'on en réclamait, jadis, la création, en Angleterre.

à la réalité pratique



Commandant Mary Allen
du Corps auxiliaire de police de Londres.

En 1927, la réalisation du projet ne choquait plus personne, l'uniforme avait gardé encore, peut-être, une allure trop masculine. Mais aujourd'hui, qui songerait à nier les services que rendent les agentes de police dans une foule de cas où les agents auraient la main un peu lourde ?

L'an dernier, le chef de la police félicitait une agente genevoise pour ses 27 ans d'activité dévouée.

Il en est de même de toute évolution sociale, on juge impossible et ridicule ce qui paraît tout naturel un jour.

Le préjugé, voilà l'ennemi !

Assemblée générale à Soleure

(21 mai 1950)

Lors de l'Assemblée annuelle de l'Association suisse pour le suffrage féminin, à Soleure, le salut des autorités fut apporté par M. Dietschi, landamman, et l'auteur du postulat déposé aux Chambres fédérales, il y a six ans et demandant que les femmes soient nommées aussi dans les commissions extra-parlementaires. Il dit combien il se réjouira de voir les femmes en possession de leurs droits politiques et surtout de les voir intervenir dans les affaires publiques, non pas comme représentantes de partis, mais comme femmes.

Le *Solothurner Zeitung* avait consacré une page spéciale de son édition du dimanche à l'activité de notre association et à son assemblée de 1950.

Au cours de la séance des déléguées, on procéda à l'élection du comité, il reste à peu près le même, Mlle Waldvogel n'acceptant pas de réélection, c'est Mme Choisy (Genève) qui la remplace. Mme Vischer réélue par acclamations, garde la présidence, dont elle veut bien assumer la charge depuis dix ans !

Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE